

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 28 février 2020

Date de publication : 9 mars 2020	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 21 février 2020	Nombre de délégués présents ou représentés : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : - Abstentions :

Le 28 février 2020, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

### Étaient présents :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Mme Myriam GARREAU, M. Pierre-Guy PERRIER  
Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Mme Séverine VACHON  
Au titre du Conseil départemental de la Vendée : M. François BON  
Au titre des communes : M. Marc THEBAULT, Mme Catherine TROMAS  
Au titre des EPCI : M. Yann HELARY

### Étaient représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : M. Maxence DE RUGY  
Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : M. Guy MOREAU  
Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Mme Catherine DESPREZ, M. Stéphane VILLAIN  
Au titre des EPCI : M. Michel SIMON, M. Jean-Claude RICHARD  
Au titre des chambres d'agriculture : M. Xavier GARREAU

### Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Benoit BITEAU, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, M. Bernard BORDET, M. Arnaud CHARPENTIER, M. Pascal DUFORESTEL, M. Jean-Pierre SERVANT

## Intégration du cheptel issu de « la Sabaud » et valorisation des naissances à l'actif du Parc



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

## **Intégration du cheptel issu de « la Sabaud » et valorisation des naissances à l'actif du Parc**

### **Contexte**

Dans le cadre de sa dissolution en 2018, l'Association « La Sabaud » qui travaillait pour l'amélioration génétique du cheptel du Parc, a fait don de 10 boudets de race pure au Parc. Ces derniers ont contribué à diversifier le patrimoine génétique du cheptel et à assurer la continuité du travail précédemment engagé. Ces derniers n'ayant pas été intégrés à l'actif du Parc, il convient de régulariser la situation.

Par ailleurs, il est également proposé, de régulariser les naissances de 2018 et 2019 non intégrées à l'actif et de valoriser, à compter de l'année 2020, les naissances.

### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- de valoriser à hauteur de 400 €, en vue de leur intégration à l'actif du Parc :
  - o chaque boudet issu du cheptel de « la Sabaud » ainsi que les naissances de 2018 et 2019 (listes ci-jointes);
  - o toutes les naissances à compter de l'année 2020 ;
- d'autoriser à titre exceptionnel, de commencer l'amortissement desdits boudets la même année que leur intégration à l'actif du Parc.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,  


Pierre-Guy PERRIER

### Liste des baudets issus du cheptel de « la Sabaud »

<b>N° inventaire</b>	<b>Désignation</b>
diva du genet	diva du genet née 27/03/2013
estève des genets	ESTEVE DES GENETS
falco du genet	falco du genet né 31/03/2015
francesco	francesco né le 21/05/2015
galadrielle du genet	galadrielle du genet née 03/04/2016
gandalf du genet	gandalf du genet né 02/11/2016
goliath du genet	goliath du genet né 24/04/2016
ginger des genets	ginger des genets née 08/07/2016
hera du genet	hera du genet née le 03/05/2017
hodor du genet	hodor du genet né le 09/06/2017

### Liste des naissances 2018 et 2019

<b>N° inventaire</b>	<b>Désignation</b>	<b>Date naissance</b>
indra du parc	indra du parc	11/06/2018
invictus du parc	invictus du parc	05/04/2018
jasmin du parc	jasmin du parc	03/07/2019
jetsept du parc	jetsept du parc	06/06/2019
joker du parc	joker du parc	13/05/2019
jonquille du parc	jonquille du parc	07/03/2019
joulain du parc	joulain du parc	27/05/2019
jurassic du parc	jurassic du parc	17/03/2019
juste du parc	juste du parc2188	07/04/2019